M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je pense que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a démontré qu'il est souhaitable de renvoyer cette question à un comité permanent pour qu'on puisse y comparer les divers feuillets qui ont accompagné les chèques de pension de vieillesse et d'allocations familiales au cours des derniers mois.

## M. Broadbent: Avec la Saskatchewan.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): La plupart des députés reçoivent des dépliants soit avec leurs chèques de pension de vieillesse ou avec leurs chèques d'allocations familiales. Je reconnais en général, comme l'a dit le ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social, que la plupart des dépliants traitaient de questions se rapportant à des lois adoptées par le Parlement. Mais il faut une exception pour confirmer la règle. Je m'interroge au sujet du dépliant qu'on a fait parvenir à tous les pensionnés de la vieillesse il y a quelques mois et qui portait sur l'observation des oiseaux. C'était équivoque et ceux de nous qui l'ont reçu l'ont bien regardé, mais il avait apparemment trait à l'observation de la cuisson d'un oiseau, comme un poulet ou un dindon. Est-ce que cela avait trait à une loi?

Une voix: Avec les libéraux, les Canadiens sont toujours le dindon de la farce.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Oshawa-Whitby (Mr. Broadbent) a soulevé la question de privilège au sujet d'un message précis signé par le premier ministre (M. Trudeau) et joint aux chèques d'allocations familiales et de pensions de vieillesse. Il n'a pas parlé de cas antérieurs, et je veux m'assurer qu'il n'a pas présenté un grief ou soulevé un sujet de discussion plutôt que la question de privilège. Comme tous les députés qui discutent de la question de procédure se trouvent à amorcer un débat, je suis porté à croire qu'il s'agit d'un sujet de discussion et non d'une question de procédure. S'il y a une question de procédure en cause, j'aimerais qu'on me l'explique.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je conviens entièrement avec Votre Honneur que le chef de mon parti a soulevé un point précis et c'est précisément là-dessus que porte la question de privilège. Je parlais simplement d'une tentative du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour parler des autres feuillets. Le feuillet concernant le mode de cuisson du poulet et de la dinde ne découlait pas d'une mesure adoptée par le Parlement.

Ce que nous reprochons au feuillet intitulé «Message du premier ministre», c'est qu'on ne prétend même pas qu'il s'adresse aux retraités ou aux prestataires d'allocations familiales ou qu'il se rattache d'une façon ou d'une autre au travail du ministère de la Santé nationale et du Bienêtre social. Certains des feuillets joints aux chèques avaient un rapport avec les activités du ministère, mais celui-ci n'en a aucun. Quant à l'argument selon lequel il s'agit simplement d'une description de la loi, il suffit de lire le feuillet en diagonale pour constater que c'est tout à fait faux. A mon avis, les sommes en cause et la facon dont le premier ministre abuse des droits des députés justifient qu'un comité spécial de la Chambre se penche sur la question. Ce qui nous préoccupe vraiment, c'est que le gouvernement s'est servi de ces enveloppes et de l'affranchissement de huit cents pour distribuer de la documentation qui n'est que pure propagande et qui ne vise aucunement à

Questions au Feuilleton

renseigner les retraités ou les prestataires d'allocations familiales.

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, je me vois un peu embarrassé de dire quelques mots après avoir entendu la déclaration de l'honorable chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Toutefois, nous, du Parti Crédit Social du Canada, représentons aussi un parti d'opposition, mais, pour être honnête, il faudrait ajouter que ce message qui a été envoyé, et que j'ai lu moi aussi à plusieurs reprises, devait être envoyé pour informer les gens non pas de ce que le gouvernement devait faire, mais de ce qu'il avait fait.

Plusieurs personnes au Canada ne reçoivent pas les journaux, et ne sont pas au courant de ce qui leur revient, si c'est \$129 par mois, si c'est \$121, \$138, \$133.40, pour ce qui est de la pension de sécurité de la vieillesse, et le reste.

Je félicite le gouvernement d'avoir été honnête, d'avoir envoyé un message à ces personnes pour qu'elles sachent à quoi s'en tenir, pour connaître ce qui leur reste pour vivre.

Et je crois que la motion du chef du Nouveau parti démocratique est complètement hors d'ordre à mon sens, si l'on songe au bien de la population canadienne. Ce que fait le gouvernement fédéral en matière de législation, notamment en ce qui concerne le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, je crois que cela doit être prouvé, surtout dans la province de Québec.

• (1520)

[Traduction]

M. l'Orateur: Je le répète, j'ai l'impression que s'il arrive à un député d'enfreindre un règlement, sa conduite peut faire l'objet de plaintes, d'accusations, de griefs, de débats, de commentaires publics, et ainsi de suite. A mon avis, seule une conduite vraiment exceptionnelle pourrait donner matière à la question de privilège de prime abord et justifier un renvoi à un comité permanent.

On a soulevé la question des frais, et cela semble poser des difficultés dès le départ. Le fait que le feuillet n'a pas été envoyé dans une enveloppe distincte affranchie séparément, mais qu'il a été inclus dans un pli qui devait de toute façon être envoyé me semble constituer un argument fondamental en ce qui concerne les frais.

Tout d'abord, j'ai vu là matière à grief, à débat ou à commentaire plutôt qu'à question de privilège. Toutefois à la réflexion, j'estime que le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a soulevé la question avec sérieux et qu'il vaut peut-être la peine que j'examine le feuillet et que je réfléchisse sur cette question pendant 24 heures avant de rendre une décision finale quant à savoir s'il s'agit vraiment de la question de privilège. En conséquence, je rendrai ma décision demain à 3 heures.

## QUESTIONS AU FEUILLETON

[Français]

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)